

## Communiqué CHSCTREA du 10 avril 2020

Le CHSCTREA s'est tenu en visioconférence une quinzaine de jours après un premier CHSCTREA, qui avait vu le Draaf refuser, de manière virulente, le vote des avis présentés par le SNETAP, au motif que cette instance en vision ne revêtait pas tous les atours officiels.

Le Snetap-FSU a d'abord fait lecture d'une déclaration liminaire demandant le respect des personnes et des prérogatives de l'instance. L'Administration a ensuite présenté les résultats de ses travaux depuis une quinzaine de jours. Hormis le recensement des « décrocheurs » 280 à l'échelle de la région et la mise en place du service « DOCAPOSTE », il n'y a toujours pas de présentations harmonisées des PCA dans les établissements. Charge nous étant laissée de les récupérer auprès des collègues ! L'administration se refusant à superviser leur présentation auprès des CoHs des epl.

Le Snetap-FSU a relevé des difficultés institutionnelles :

- absence totale de communication du Ministre en direction des services l'enseignement
- désorganisation de la DGER

Le Snetap-FSU a demandé un point sur les personnels sur budget : la réponse est claire « pas de contrat arrivant à échéance en NA, pas de recours au chômage partiel, pas de modification de contrat, pas de licenciement » pour les mois de mars et avril. Ces réponses, si elles sont satisfaisantes, nous imposent de faire montre d'une extrême vigilance dès le mois de mai !

Puis, du fait que nous avons dénoncé, par courrier au Ministre, ce qui c'était passé lors du dernier CHSCTREA, le Snetap-FSU a pu enfin présenter ses avis, qui ont pu être débattus et votés.

Un des avis proposé a été retiré, le Draaf s'engageant à demander aux Directeurs d'établissements, de préciser par écrit et à chacun des agents leur situation (contrat, salaire, comptage des heures, ...). Si un courrier est bien parti, dans la foulée de cette instance, vers les agents de l'enseignement agricole public de NA, celui-ci ne répond en rien aux engagements pris.

Nous nous sommes accordés sur une future date de CTREA (le 24 Avril), en lieu et place d'un CHSCTREA, afin d'évoquer la continuité pédagogique, l'organisation de la session d'examens 2020, le retour dans les établissements après la période de confinement et la préparation de la rentrée de septembre.

Toutefois ce CTREA demandera encore une fois que les débats soient honnêtes dans le respect des personnes et des textes.

### Liste des avis votés

avis 1 : Le CHSCTREA demande que soit rappelée aux EPL l'obligation de publicité par tous les moyens appropriés, des avis et comptes- rendus du CHSCTREA. (article 77 décret 82-453)

avis 2 : Le CHSCTREA préconise la nécessité du confinement des personnels à l'exception des continuités de fonctionnement, respectant les textes administratifs, en l'absence de toute autre stratégie de lutte contre la propagation du virus, dans le but de la protection de la santé des agents, et la mise en place de tests pour les personnels en poste.

avis 3 : Afin de permettre à tous les agents de reprendre leur poste sereinement après le confinement le CHSCTREA demande la diffusion dans les établissements, à chaque agent, de la procédure de consultation d'un médecin agréé. Les agents susceptibles d'être "à risques" et RQTH pourront l'activer.

En l'absence de médecine de prévention le CHSCTREA demande, pour les collègues "à risques" et RQTH, que les recommandations du médecin traitant soient prises en compte en attendant de préconisations officielles les orientant vers des médecins agréés. Le CHSCTREA demande la mise en place de tests pour l'ensemble des agents.

avis 4 : Le CHSCTREA demande à ce que la position des apprenti.es des exploitations et des ateliers technologiques des lycées agricoles qui sont maintenu.es au travail soit revue. Le CHSCTREA demande que les apprenti.es soient traité.es comme les jeunes de la voie scolaire et les stagiaires de la formation adulte, à savoir confinés comme il se doit sur le plan sanitaire et en capacité de bénéficier du maintien d'un lien pédagogique suivi sur le plan éducatif.

avis 5 : Afin de prévenir les risques liés à l'exposition continue aux écrans pour les apprenant-e-s, les format-ric-eur-s et enseignant-e-s, le CHSCTREA demande le strict respect des consignes données par l'inspection quant à la durée des séances en visiophonie à distance : <https://acoustice.educagri.fr/mod/url/view.php?id=18481&redirect=1>, et au choix des outils de communication. Il demande le respect du droit à la déconnexion et de la vie privée incluant l'absence des recommandations de connexion par l'ENT et les appels de la hiérarchie après 18 heures. Le CHSCTREA considère nécessaire la coupure pendant les vacances scolaires.